

L'appui financier du gouvernement fédéral pour l'assemblage de terrain et l'aménagement de nouvelles banlieues, selon des plans d'ensemble, à l'intérieur des régions urbaines.

C'était en 1967. Ensuite, en janvier 1969, le député de Trinity a publié le rapport de sa commission d'étude. On pourrait résumer ses conclusions comme suit: le régime actuel d'assemblage de terrains et d'installation des services dans une bonne partie des régions urbaines du Canada est irrationnel dans sa conception et inefficace dans la pratique. Il s'est ensuite reporté à la pratique générale suivie dans la ville de Saskatoon. La ville a acquis un grand nombre de terrains au cours des années 30, à la suite du défaut de paiement des taxes et elle a utilisé ces terrains pour l'aménagement au sens propre. Les terrains ont été pourvus des services et on a vendu des lots. D'autres terrains ont été acquis dans les banlieues et la ville possède actuellement 5,000 acres qui suffiront aux besoins des vingt prochaines années. La leçon à tirer de la situation, a-t-il dit, c'est que les municipalités ou les gouvernements régionaux, dans les limites de leurs frontières, doivent acquérir une partie considérable des terrains et les pourvoir de services, tandis que le gouvernement fédéral devrait être disposé à consentir des prêts pertinents aux municipalités. Il a aussi cité en exemple M. William Teron, créateur des aménagements Kanata, à Ottawa, qui a déclaré qu'il est inutile de songer à l'aménagement d'une ville à moins d'en posséder les terrains.

Depuis janvier 1969, le gouvernement n'a pas fait grand-chose. Cela revenait à peu près à donner une arachide à un éléphant, une poignée de main à un homme affamé. Le gouvernement a utilisé deux méthodes pour acquérir des terrains à des fins de logement. Selon une méthode, le gouvernement paie 70 p. 100 du coût du regroupement des terrains à des fins résidentielles et le solde est acquitté par les provinces et les municipalités en cause. De 1948 à 1969, on a permis l'aménagement d'environ 25,568 terrains, et je voudrais signaler qu'en 1969, seulement 960 terrains ont pu être ainsi aménagés. La seconde méthode est une entente fédérale-provinciale en vertu de laquelle le gouvernement fédéral paie 90 p. 100 du coût d'acquisition et récupère ensuite son argent en accordant à la municipalité un prêt remboursable en 15 ans. En 1969, un montant minime de 7 millions de dollars a été dépensé pour l'acquisition de terrains.

Sur la question des réserves foncières, il y a eu une grande confrontation entre le député de Trinity (M. Hellyer) alors qu'il était chargé du logement et le premier ministre (M. Trudeau). Il en est résulté que le ministre, maintenant député de Trinity, a démissionné de son poste au cabinet.

Nonobstant ce qui s'est passé entre le premier ministre et le député de Trinity, le ministre actuel n'a pas agi. Y a-t-il à s'étonner que le député de Trinity ait écrit un article dans un numéro de janvier 1971 du *Telegram* de Toronto, dans lequel il déclare que le logement au Canada est mauvais et qu'il empire, et que le gouvernement a perdu une excellente occasion en ne fournissant pas aux municipalités des fonds pour les réserves foncières afin que nous puissions abaisser l'un des principaux éléments qui entrent dans le coût du logement au Canada. Il a dit que le coût du terrain et sa préparation en est un.

Le député de Trinity a également signalé qu'il ne voyait aucune raison, financière ou constitutionnelle, pour laquelle cela n'aurait pu se faire. Nous du parti néo-démocrate avons dit la même chose pendant des années. Nous avons beau prêcher les Évangiles au ministre, il persiste à faire la sourde oreille. Nous demandons au ministre pourquoi il n'a pas accepté les excellentes recommandations du député de Trinity faites dans le *Telegram* de Toronto?

L'hon. Robert K. Andras (ministre sans portefeuille): Monsieur l'Orateur, comme toujours, j'accueille avec plaisir les suggestions constructives du député de Broadview (M. Gilbert). J'ai toujours respecté les recommandations et suggestions de mon prédécesseur et ami le député de Trinity (M. Hellyer). Cependant, la situation n'est pas tout à fait telle qu'on l'a présentée bien que je ne doute pas de la bonne foi du député.

En juin 1969, nous avons modifié la loi au sujet du regroupement des terres. Je crois que le député de Trinity avait parlé d'emprunts de 100 p. 100 lorsque nous traitions directement avec les municipalités. Nous y avons pensé sérieusement. Aucun considération idéologique n'était en cause. Cependant, le fait est que les municipalités, qu'on le veuille ou non, relevaient en partie des provinces et que tout prêt qui leur serait accordé devrait tôt ou tard, directement ou indirectement, être approuvé par les gouvernements provinciaux aux termes des lois sur les municipalités.

Cela était inévitable. Nous avons toutefois modifié la loi pour permettre d'accorder aux municipalités, avec l'accord des provinces, un prêt d'un montant maximum de 90 p. 100 du prix d'achat et d'aménagement des terrains, comme l'a fait remarquer l'honorable député. Nous avons élargi la portée de cette mesure car elle ne concernait que le regroupement de terrains destinés à la construction de logements publics. Nous l'avons étendue à la construction d'autres types de logements. Nous avons ainsi ouvert une large brèche qui permettra à de nombreuses bonnes volontés de se manifester.

• (10.20 p.m.)

Je ne peux corriger de mémoire les chiffres cités par l'honorable député en ce qui concerne les dépenses de l'année dernière; je crois toutefois que cette somme était plus proche de 30 millions de dollars que de 7 millions. Lorsque le budget de la SCHL sera déposé à la Chambre, je pense que le député se rendra rapidement compte que nous avons porté une attention accrue à cette partie de la loi ainsi qu'au programme institué en vertu de la loi nationale sur l'habitation. A tort ou à raison, nous avons décidé l'an dernier de consacrer une partie très importante du budget d'équipement de la SCHL aux constructions de logements pouvant être rapidement mis en chantier et, en particulier, aux constructions d'habitations à loyer modéré.

Pour parler de l'article de l'honorable député de Trinity qui dit «Le logement au Canada va de mal en pis», je crois qu'il s'agit en fait d'une vue et d'une interprétation des faits particulièrement pessimiste. Malgré les prévisions désastreuses de divers députés et de certains journalistes, nous avons enregistré l'année dernière une